

1 Vente FTLH non utilisé : Vente de capacité de transport excédentaire une fois la demande
 2 totale (incluant les besoins d'injection) rencontrée. Ces capacités
 3 se retrouvent principalement, mais non exclusivement, en dehors
 4 de la période d'hiver.

5 Vente de fourniture à Dawn : Vente de gaz naturel excédentaire au point de livraison Dawn
 6 une fois la demande totale (incluant les besoins d'injection)
 7 rencontrée. Ces capacités se retrouvent en dehors de la période
 8 d'hiver.

9 Échange opérationnel : Échange période et/ou géographique qui est requis afin de
 10 réduire les coûts reliés à certaines actions opérationnelles.

11 Le tableau ci-dessous résume les revenus prévus à la Cause tarifaire 2011 et réalisés pour
 12 chacune des catégories.

Transactions opérationnelles	Cause tarifaire 2011 (D-2010-144)			Réal 2010-2011		
	Volumes prévus 10 ³ m ³	Prix unitaire moyen ¢/m ³	Revenus 000 \$	Volumes réels 10 ³ m ³	Prix unitaire moyen ¢/m ³	Revenus 000 \$
Vente de transport FTLH <i>a priori</i>	220 375	4,282	9 436	211 560	4,465	9 446
Vente de transport FTSH <i>a priori</i>	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Vente de transport FTLH non utilisé	19 874	2,151	428	17 419	3,352	584
Vente de fourniture à Dawn (portion transport)	n/a	n/a	n/a	7 390	2,711	200
Échange opérationnel	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

13 À la Cause tarifaire 2011, Gaz Métro avait prévu ne pas renouveler une capacité de
 14 3 003 10³m³/jour de transport FTLH, ou 1 003 375 10³m³ pour l'année 2011. De plus, des
 15 ventes *a priori* de transport FTLH de 220 375 10³m³ avaient été prévues.

1 Au réel, Gaz Métro a décontracté, au 1^{er} novembre 2010, une capacité additionnelle de
2 transport FTLH de 26 10³m³/jour par rapport à celle présentée à la Cause tarifaire 2011
3 résultant de l'achat de fourniture de gaz naturel auprès d'un producteur de biogaz, directement
4 en franchise, pour une quantité quotidienne équivalente. Ainsi, la capacité totale décontractée
5 s'élevait à 3 030 10³m³/jour ou 1 011 890 10³m³ pour l'année 2011.

6 Par ailleurs, une variation à la hausse de la prévision de la demande avant le début de l'année
7 financière a eu pour effet de réduire la capacité de transport FTLH à vendre *a priori* de
8 26 10³m³/jour pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 30 septembre 2011, amenant ainsi une
9 variation de la vente totale de FTLH *a priori* entre le réel et la Cause tarifaire 2011 de
10 (8 815) 10³m³.

11 Pour les ventes de transport FTLH non utilisé, Gaz Métro prévoyait à la Cause tarifaire 2011
12 vendre 19 874 10³m³, soit 17 299 10³m³ en octobre 2010 et 2 575 10³m³ d'avril à septembre
13 2011. Au réel, la capacité excédentaire de transport FTLH non utilisé s'élevait à 17 419 10³m³,
14 en totalité en octobre 2010, et a été vendue sur le marché secondaire. Il s'agit donc d'un niveau
15 équivalent à ce qui était projeté pour cette période à la Cause tarifaire 2011. Il n'y a pas eu de
16 vente de transport FTLH non utilisé pour les autres mois de l'année 2011.

17 En septembre 2011, Gaz Métro a réalisé des ventes de fourniture de gaz naturel à Dawn pour
18 un total de 7 390 10³m³. Étant donné qu'elle avait déjà contracté d'avance la totalité du gaz
19 naturel à AECO, achat requis pour respecter les clauses du contrat d'extraction des liquides, et
20 qu'elle n'avait aucun achat spot prévu en septembre, elle s'est retrouvée dans une situation
21 d'approvisionnement excédentaire quelques jours à la fin de septembre. Afin d'éviter des
22 dépassements sur la quantité totale en inventaire au site d'entreposage de Union Gas,
23 Gaz Métro devait se départir de ces excédents. Les alternatives possibles étaient les
24 suivantes :

- 25 • vendre le gaz naturel à Empress et vendre les capacités de transport FTLH
26 excédentaires; ou
- 27 • vendre le gaz naturel à Dawn.

28 La seconde option a été retenue, réduisant le nombre de transactions à réaliser chaque jour où
29 la situation se présentait et permettant implicitement de mitiger la perte potentielle sur chacune

1 de ces transactions. Les revenus de ces ventes de fourniture ont été scindés entre les services
2 de fourniture, compression et transport. Pour les fins de présentation des documents relatifs
3 aux coûts de transport et d'équilibrage du rapport annuel, soit les documents 3 et 4 de la pièce
4 Gaz Métro-9, la partie transport de ces ventes à Dawn a été combinée avec les ventes de FTLH
5 non utilisé, étant en soi de même nature. Les revenus reliés aux services de fourniture et
6 compression ont été considérés dans l'évaluation du prix des services de fourniture et du gaz
7 de compression de Gaz Métro via le compte d'écart de coût cumulatif.

8 Les échanges opérationnels ne peuvent être prévus à la Cause tarifaire, étant le résultat de
9 situations particulières qui surviennent dans la réalité. Pour l'année 2011, il n'y a eu aucune
10 transaction de ce type.

11 **Vente de transport FTLH a priori**

12 En 2011, deux transactions de vente de FTLH ont été réalisées, représentant des revenus
13 totaux de 9 445 520 \$.

14 *Exemple d'une vente de transport FTLH a priori*

15 Le 7 octobre 2010, Gaz Métro a conclu une entente où elle offrait à un fournisseur une
16 capacité de transport de 16 000 GJ/jour entre Empress et GMi EDA pour la période du
17 1^{er} novembre 2010 au 30 septembre 2011. Cette transaction a permis à Gaz Métro de
18 réaliser des revenus de 6 319 280 \$.

19 **Vente de transport FTSH a priori**

20 Durant l'année 2011, il n'y a pas eu de transaction de ce type.

21 **Vente de transport FTLH non utilisé**

22 Il y a eu cinq transactions, représentant 583 900 \$ pour des ventes de transport FTLH entre le
23 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011. Ces ventes sont des quantités transigées entre deux
24 points géographiques et sont réalisées afin de pallier aux écarts entre les volumes projetés et
25 réels, écarts qui découlent en majeure partie de l'imprévisibilité des consommations réelles et
26 des consommations prévues. La nécessité d'avoir recours à ces transactions résulte des
27 variations de la demande par rapport à la disponibilité des outils.

1 Lorsqu'il y a excédent de transport, la capacité est mise en marché par Gaz Métro. Ces
2 transactions n'entraînent pas de coût additionnel et permettent à Gaz Métro de récupérer une
3 partie des coûts. Plus le prix de revente sera près du tarif de TCPL, plus les pertes relatives aux
4 coûts échoués de ces capacités non utilisées seront compensées. Trois types de vente de
5 transport peuvent être envisagés : un contrat de gaz d'appoint concurrence, un échange ou une
6 cession temporaire de la capacité.

7 Si un client désire conclure un contrat de gaz d'appoint concurrence et que Gaz Métro dispose,
8 au moment de la demande, de capacité excédentaire de transport FTLH, elle utilisera cette
9 capacité pour répondre en tout ou en partie à cette demande plutôt que de la vendre sur le
10 marché secondaire. Pour 2011, il y a eu une transaction de ce type totalisant 246 000 \$.

11 Dans le cas d'un échange entre point géographique, effectué principalement sur de très courtes
12 durées, Gaz Métro conserve toujours un droit sur la capacité et demeure ultimement
13 responsable de son paiement vis-à-vis le transporteur. Pour 2011, il y a eu quatre transactions
14 de ce type totalisant 337 900 \$.

15 *Exemple d'une vente en gaz d'appoint concurrence*

16 Le 16 avril 2010, Gaz Métro a répondu a une demande de gaz d'appoint concurrence de
17 20 000 GJ/jour pour la période du 1^{er} août 2010 au 15 octobre 2010, à un prix de 0,82 \$/GJ.
18 Pour la période relative à l'année 2011 cette transaction a généré 246 000 \$ de revenus. Le
19 client a fourni sa propre molécule, ainsi que le gaz de compression nécessaire, à Empress
20 que Gaz Métro a transportée jusqu'à GMi EDA.

21 *Exemple d'une vente de transport FTLH avec échange*

22 Le 30 septembre 2010, Gaz Métro a vendu à un tiers l'équivalent de 50 000 GJ/jour pour la
23 journée du 1^{er} octobre 2010, à un prix de 0,77 \$/GJ, soit 38 500 \$, suite à une prévision de
24 demande et besoin d'injection inférieure à la capacité de transport disponible, générant ainsi
25 des excédents. Le tiers a alors fourni sa propre molécule et le gaz de compression
26 nécessaire à Empress et Gaz Métro lui a remis quotidiennement l'équivalent à GMi EDA.

1 **Vente de fourniture à Dawn**

2 Gaz Métro a effectué cinq ventes de fourniture à Dawn pour des revenus totaux de
3 1 104 800\$ sur un total de 280 000 GJ ($7\,390\,10^3\text{ m}^3$), soit un prix moyen de 3,95 \$/GJ. Les
4 revenus totaux sont scindés en deux soit des revenus totaux pour la fourniture et le gaz de
5 compression de 904 456 \$ avec un prix moyen de 3,23 \$ et des revenus totaux de transport
6 de 200 344 \$ avec un prix moyen à 0,72 \$/GJ ($2,711\text{ ¢/m}^3$).

7 *Exemple d'une vente de fourniture à Dawn*

8 Le 26 septembre 2010, Gaz Métro a vendu à un tiers 25 000 GJ pour la journée du
9 27 septembre 2010 au point Dawn au prix de 3,99 \$/GJ. Cette transaction a généré des
10 revenus de 99 750 \$ répartis comme suit : 82 168\$ pour la fourniture et la compression à un
11 prix de 3,29 \$/GJ et 17 582 \$ à un prix de 0,70 \$/GJ.

12 **2. TRANSACTIONS FINANCIÈRES**

13 Les transactions dont le motif est financier ne peuvent se faire que si Gaz Métro n'est pas
14 opérationnellement contrainte par ces transactions. Ces transactions sont donc possibles
15 lorsqu'une économique de marché se présente à un moment et à un endroit où Gaz Métro
16 dispose d'un outil qui n'est pas pleinement utilisé par la demande de ses clients.

17 Pour l'année 2011, il y a eu 422 transactions financières qui ont généré des revenus de
18 7 985 520 \$. Le tableau ci-dessous présente l'information par catégorie.

Transactions financières	Cause tarifaire 2011 D-2010-144	Réel 2010-2011	
	Revenus 000 \$	Nombre de transactions	Revenus 000 \$
Échanges / cessions d'optimisation	2 700	418	5 166
Prêt d'espace	1 200	3	310
STS RAM	2 000	1	2 509
Total	5 900	422	7 985

1 **Échanges / cessions d'optimisation**

2 Ces transactions sont des échanges entre deux points géographiques, deux périodes ou une
3 combinaison points géographiques/périodes. Gaz Métro procède également à des cessions de
4 transport pour des fins purement financières; les transactions considérées ici sont des cessions
5 à des tierces parties d'une capacité de transport détenue par Gaz Métro. Les cessions de
6 transport FTLH comportent une clause spécifique où la tierce partie s'engage à remettre en
7 franchise à Gaz Métro les quantités livrées par elle à Empress. Cette tierce partie se substitue
8 donc au transporteur TCPL et Gaz Métro lui rembourse des frais fixes et variables équivalents
9 au tarif de TCPL, comme si elle était toujours détentrice de cette capacité. En somme, la tierce
10 partie vend du transport à Gaz Métro en lui offrant un rabais, soit le revenu d'optimisation prévu
11 à l'entente. Les cessions de transport FTSH sont légèrement différentes. La cession est
12 effectuée sur la période d'été, moment où Gaz Métro n'utilise pas cette capacité. Ces
13 transactions peuvent inclure un droit de rappel de façon à conserver la possibilité d'utilisation
14 pour les mois plus critiques où la capacité pourrait être requise.

15 En ce qui concerne les transactions couvrant deux périodes, celles-ci sont transigées pour une
16 ou plusieurs journées ou un ou plusieurs mois. Pour l'année 2011, une seule transaction a été
17 faite, générant des revenus de 3 000 \$.

18 *Exemple d'un échange entre périodes*

19 Le 24 mars 2011, Gaz Métro a conclu une entente où elle s'est engagée à recevoir à Dawn
20 une quantité de 20 000 GJ pour les journées du 16 au 30 avril 2011 et où elle s'est engagée
21 à livrer à Dawn 10 000 GJ/jour du 1^{er} au 30 juin 2011; la transaction a généré des revenus
22 de 3 000 \$, soit 0,01 \$/GJ.

23 Les transactions financières entre deux points géographiques sont faites principalement pour
24 économiser du gaz de compression, optimiser du transport non utilisé de façon ponctuelle
25 (autre que les ventes de transport telles que décrites dans « transactions opérationnelles ») ou
26 pour générer des revenus. Ces transactions n'entraînent aucun risque puisque Gaz Métro ne
27 transige pas si elle ne demeure pas indemne opérationnellement et financièrement. Pour
28 l'année 2011, 417 transactions ont été faites, générant des revenus de 5 163 485 \$.

1 *Exemples d'échange couvrant deux points géographiques*

2 • *Échange régulier*

3 Le 7 avril 2011, Gaz Métro a conclu une entente où elle reçoit d'un tiers 40 000 GJ/jour plus
4 le gaz de compression à Dawn le 8 avril 2011 et où elle livre le même jour à Parkway
5 40 000 GJ/jour pour des revenus de 1 800 \$, soit 0,045 \$/GJ.

6 • *Cession FTLH avec échange*

7 Le 21 septembre 2010, Gaz Métro a cédé à un tiers une capacité de transport FTLH de
8 8 000 GJ/jour pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011. Parallèlement à
9 cette cession, Gaz Métro a livré à la tierce partie 8 000 GJ/jour, plus le gaz de compression,
10 à Empress du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 et a reçu, durant la même période, la
11 même quantité à GMi EDA. Cet échange a permis de générer des revenus de 146 000 \$,
12 soit 0,05 \$/GJ.

13 • *Cession FTSH avec échange*

14 Le 28 janvier 2011, Gaz Métro a conclu une entente où elle cède temporairement une
15 capacité de transport de 10 551 GJ/jour entre Dawn et GMi EDA à un tiers pour la période
16 du 1^{er} avril 2011 au 31 octobre 2011. Lorsque le transport est requis vers GMi EDA,
17 Gaz Métro livre à Dawn, à la tierce partie, jusqu'à 10 551 GJ/jour, selon son besoin, plus le
18 gaz de compression, et reçoit, pour la même période, la même quantité à GMi EDA.
19 Lorsque le transport est non requis, le tiers optimise cette capacité de transport entre Dawn
20 et GMi EDA. Pour l'année 2011, cet échange a permis de générer des revenus de
21 240 562\$, soit un prix unitaire de 0,15 \$/GJ sur la portion de capacité non requise par
22 Gaz Métro.

23 **Prêt d'espace**

24 Pour 2011, Gaz Métro a contracté trois ententes de prêt d'espace avec des tiers générant des
25 revenus totalisant 310 048 \$. Cette activité de prêt d'espace consiste à prêter temporairement à
26 une tierce partie, contre rémunération, une portion de l'espace d'entreposage non utilisé et non
27 nécessaire pour les opérations quotidiennes. En plus de générer des revenus d'optimisation,
28 cette activité permet, dans certains cas, par l'échange de gaz avec cette même partie, d'éviter

1 des coûts de gaz de compression qui, autrement, auraient été nécessaires afin de retirer ou
2 injecter le gaz du site d'entreposage de Union Gas.

3 La tierce partie peut injecter un volume équivalent à ce que Gaz Métro retire de son inventaire.
4 Quant au remboursement du gaz naturel en inventaire, il est discrétionnaire à Gaz Métro afin de
5 s'assurer que les opérations ne soient pas affectées.

6 Gaz Métro n'encourt aucun risque avec ces transactions puisqu'elle détient le gaz des tiers en
7 tout temps. Donc, si le tiers fait défaut de paiement, Gaz Métro pourrait se faire compensation
8 en conservant le gaz équivalent puisqu'elle détient le gaz en inventaire. Cette entente est
9 signée sur une base annuelle mais ne garantit pas son utilisation si les économiques de marché
10 ne sont pas présentes. Les revenus générés par ces ententes sont peu prévisibles et sont
11 sujets aux conditions de marché.

12 *Exemple d'un prêt d'espace*

13 Le 29 octobre 2010, Gaz Métro a permis à un tiers d'injecter 10 000 GJ alors qu'il était
14 prévu de retirer 81 736 GJ. Après la transaction, le retrait net n'est plus que de 71 736 GJ
15 pour cette journée. Gaz Métro a obtenu 0,36 \$/GJ pour ce prêt d'espace et la remise du gaz
16 était à la discrétion de Gaz Métro, donc sans risque. À défaut d'avoir transigé, Gaz Métro
17 aurait eu 81 736 GJ en retrait, sans ajout de valeur.

18 **STS-RAM**

19 Ce service vise à atténuer le risque de droits inutilisés liés à la demande. Toute portion non
20 utilisée des droits à la capacité d'un expéditeur (Gaz Métro) au cours d'un mois donné est
21 portée au crédit du compte interruptible de cet expéditeur; il n'est cependant pas possible de
22 reporter des crédits de rattrapage non utilisés sur des mois subséquents.

23 Pour récupérer cette valeur dans un mois donné, Gaz Métro utilise le service de transport
24 interruptible sur le réseau de TCPL afin de capter le différentiel monétaire entre deux points
25 géographiques.

26 Dans le cas du STS-RAM, les crédits ne sont disponibles que sur la période où le service de
27 transport STS est disponible, soit du 1^{er} novembre au 15 avril de chaque année.

1 Pour la période 2010-2011, Gaz Métro a ainsi généré des revenus associés à ces droits non
2 utilisés de 2 508 717 \$.

3 *Exemple du STS-RAM*

4 En novembre 2010, Gaz Métro a utilisé 1 963 577 GJ sur une quantité totale possible de
5 STS de 6 485 220 GJ, laissant une quantité inutilisée de 4 521 643 GJ (voir le tableau
6 ci-dessous).

Quantité	GJ
Parkway – GMi EDA (GJ/jour)	216 174
Quantité mensuelle totale novembre. 2010	6 485 220
Quantité utilisée novembre 2010	1 963 577
Quantité inutilisée novembre 2010	4 521 643

7 • Crédits RAM générés

8 La quantité inutilisée a généré des crédits RAM de 1 710 718 \$. Les crédits sont égaux à
9 la quantité inutilisée multipliée par la différence entre le prix plancher interruptible et les
10 frais variables, soit :

11 $GMi\ EDA = 4\ 521\ 643 \times (0,39191 - 0,01357) = 1\ 710\ 718\ \$$

12 • Nomination des crédits générés

13 Les crédits générés de 1 710 718 \$ ont été nommés sur différents tronçons.

14 • Revenus d'optimisation générés

15 L'utilisation des crédits en novembre 2010 a permis de faire des transactions avec une
16 tierce partie, transactions qui ont généré 735 905 \$ de revenus.

1 **3. REVENUS D'EXTRACTION DES LIQUIDES DE GAZ NATUREL**

2 Les revenus d'extraction de liquides de gaz naturel sont intégrés au calcul du prix des services
3 de fourniture et du gaz de compression depuis le 1^{er} octobre 2010, conformément à la décision
4 D-2010-144. Dans cette décision, la Régie demandait à Gaz Métro d'identifier, au rapport
5 annuel 2011, les revenus totaux d'extraction de liquides réalisés au cours de l'année, tels
6 qu'intégrés au calcul du tarif de fourniture et de gaz de compression.

7 Pour l'année 2011, Gaz Métro avait une entente d'extraction avec un fournisseur qui se
8 terminait le 31 octobre 2010 et une nouvelle entente qui débutait avec un autre fournisseur à
9 partir du 1^{er} novembre 2010. Cette entente prend fin au 31 octobre 2011.

10 Les revenus totaux d'extraction des liquides de gaz naturel pour l'année se terminant au
11 30 septembre 2011 ont été de 6,415 M\$.